



**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Alexandre, que :

Le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure décrite ci-dessous lors de la séance ordinaire du lundi, 2 octobre 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal située au 453, rue Saint-Denis à Saint-Alexandre.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 23-04

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qu'une assemblée de consultation publique aura lieu concernant une **demande de dérogation mineure no 23-04** déposée par le propriétaire du lot 4 391 317 concernant la marge avant ne respectant pas la norme du règlement de zonage portant le numéro 20-366, grille des usages et des normes de la zone R-14.

Désignation de l'immeuble affecté : 1412, rue du Bonheur

Lot numéro 4 391 317

Nature et effets de la demande : Le lot 4 391 317 du Cadastre du Québec correspondant à l'adresse 1412, rue du Bonheur, la demande de dérogation mineure est relative à la norme imposée en regard de la pour la marge avant. Une clôture en marge avant d'un bâtiment principal, la marge exigée pour la zone R-14 est 6m alors que la marge avant projetée pour un projet d'agrandissement est de 4,42m.

Le tout conformément au règlement 18-336 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ».

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de cette séance.

Avis public donné à Saint-Alexandre,
ce 18^e jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt - trois.

Marc-Antoine Lefebvre

Directeur général et greffier-trésorier



Certificat de publication

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 23-04

Je, soussigné, Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Alexandre certifie par les présentes sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, entre 12 h 00 et 17 h 00, le 18 septembre 2023 et sur le site internet de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 18 septembre 2023.

Marc-Antoine Lefebvre

Directeur général et greffier-trésorier